ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF AVEC LE SERVICE DE PREVENTION

DES RISQUES DE LA VILLE DE TOURS

**Nom:** DUMONT

**Prénom :** Sylvain

Poste occupé : Responsable du service de prévention des risques de la ville de Tours

**Date**: 14/12/2020 à 14h

**Durée**: 40 minutes

Canal: Par téléphone

**Présentation:** 

Bonjour, merci d'abord pour votre disponibilité d'avoir accepté de faire cet entretien

téléphonique avec nous. Comme vous le savez, je suis étudiant à l'université de Tours. Et dans

le cadre de mon mémoire de master 1 en Géographie, je travaille sur la communication

préventive liée au risques naturels (en particulier le risque inondation) dans la commune de

Tours. Cette enquête est gratuite et destinée à des fins scientifiques. Avant de commencer est-

ce que je peux enregistrer l'interview?

**AM**: Pour commencer, est ce que tous les quartiers de Tours sont exposés au risque inondation

ou bien c'est juste quelques quartiers qui sont exposés?

**SD**: Alors en ce qui concerne le risque d'inondation la zone inondable on la retrouve dans le

plan de prévention des risques. IL semble que je t'avais envoyé des liens permettant de le

consulter. C'est en gros ce qui est situé entre Loire et cher qui est concerné, qui donc est exposé

à l'aléa inondation en cas de rupture des levées. IL y a certains théâtres que l'on retrouve dans

le vieux-tours les zones ne sont pas forcément soumises, ne seraient pas forcément inondées

sur une grande hauteur et en gros on va considérer que c'est l'ensemble Loir-et-Cher donc toute

la partie Tours entre la Loire et le cher ainsi qu'une partie de Tours Sud. J'ai la zonage sous

les yeux et donc la partie sud en fait donc la partie Gloriette parce que c'est une zone

d'expansion des crues. Donc du coup gloriette, la partie du lac Bergeonnerie en fait au sud du

champ en rive droite du Cher et le quartier des fontaines qui est au Sud-Est de Tours lui aussi

est concerné en cas de ruptures des digues de St-Avertin ou des digues du Cher. Voilà en gros

les zones soumises à l'inondation, c'est tout le centre entre Loir-et-Cher ; le Sud qui va de la

rue Gloriette jusqu'à la route départementale au sud de la route de savonnière qui permet de rejoindre l'échangeur, il y a aussi le quartier des fontaines et le quartier de Bergeonnerie. Ensuite il y a aussi une petite frange de la partie rive droite de la Loire aussi au nord qui est concernée. Là aussi du fait qu'on se situe sur une levée qui est essentiellement construite sauf que c'est pas de la maçonnerie (il y a un risque de rupture et donc du coup tout ce qui est en arrière est aussi concerné).

**AM**: Et en ce qui concerne les autres risques majeurs (risque de transport de matières dangereuses ; risque industriel...) quels sont les endroits concernés ?

**SD**: En ce qui concerne le risque transport de matières dangereuses là c'est plus délicat parce qu'il n'y a pas de documents de prévention institutionnels qui ont été mis en place sur la commune de Tours (il n'y a pas de PPR par exemple). C'est particulier puisque en fait on considère que chaque route, rue peut-être empruntée par le transport de matières dangereuses et les axes prioritaires. Quand je dis prioritaire c'est les axes d'importance où dans lesquels on est sûr que ça transite parce que en fait c'est ça qui permettent de relier, ils permettent de traverser la commune où ils permettent de relier certaines TPE que sont par exemple les hôpitaux ou une station-service par exemple pour certaines autres industrie qui sont aussi au nord qui ont besoin aussi de certains projets spécifiques. Il y a également donc l'autoroute qui est à proximité un indice dans la partie Est de la commune, il a montré aussi que ça transit dans tous les sens en fait donc voilà c'est plus délicat. Moi je pense que en gros pour ce phénomènelà il y a des importances que je ne peux dire, la rue Danemark par exemple les gros boulevards qui sont au sud du Cher ou au nord de la Loire ainsi que l'autoroute. Moi j'ai déjà croisé dans mon quartier des TMD sur des petites rues. En fait ils se sont perdus à cause de leur GPS. Le risque en fait on considère qu'il est vraiment diffus parce que ça peut concerner l'ensemble du territoire même si encore une fois y a des axes prioritaires. Moi j'avais élaboré une cartographie mais elle est loin d'être exhaustive en fait puisque j'avais repris vraiment les routes principales de la ville mais il faudrait en fait quelque part une étude plus objective moi j'avais réalisé ça en fait en 2012 je crois pour la communauté d'agglomération de Grace. En fait j'ai fait un diagnostic sur le TMD et en fait on cherchait vraiment à identifier les flux, les flux donc de matières les flux en termes de quantité de camions qui transitent et là on a fait des comptages avec mon équipe sur des endroits stratégiques. On avait compté le nombre de TMD qui passaient et ont identifiait justement aussi leurs matières donc là on se basait vraiment sur des données chiffrées . Là on peut pas faire ces genres d'études actuellement. Puis il faut surtout prendre en considération le fait que il n'existe pas de plan de circulation spécifique au TMD sur le territoire de Tours. Il y a un plan de circulation poids lourd un peu ancien qui en gros interdit certains accès aux poids lourds. Les camions supérieurs à 7,5 tonnes me semble sont interdits sur certains axes sauf pour la desserte locale et la desserte locale ça signifie sauf pour les livraisons par exemple de carburants à des stations-service. En gros ça veut dire que en fait ils peuvent le faire mais voilà c'est un peu plus délicat.

**AM :** En plus de ce risque TMD et du risque inondation, quels sont les autres risques qui vous intéresse dans le cadre de la prévention des risques majeurs ?

SD: Donc nous je te rappelle que sur le PCS on intègre donc forcément parce que c'est obligatoire le risques d'inondation puisque la commune est soumis à un PPRI. On est obligé de l'intégrer donc, c'est l'objet même de la conception du PCS on fait également le TMD que je viens de te dire et après nous on intègre aussi d'autres risques environnementaux donc je vais appeler ça risques météorologiques. C'est tout ce qui va être en fait événement climatique exceptionnel c'est-à-dire les phénomènes de grands vents d'orages ou de tempêtes.

AM: Comment se passe la surveillance de ces risques?

SD: On a une surveillance qui est réalisée par Météo-France et s'il y a un problème du coup ils contactent la préfecture et cette dernière nous contacte pour voilà prendre en considération l'événement qui va arriver et puis à mettre en place une réponse. En gros pour ces phénomènes-là généralement si on se cantonne sur des orages, de grands vents ou de tempêtes ça consiste essentiellement à fermer tout ce qui va être parc clos sur la commune qui vont être fermés par des barrières donc cela on peut en interdire l'accès à cause des éventuels risques de chutes d'arbres ou de branches. Et ça va être beaucoup de communication pour rappeler bien voilà les gestes, les bons comportements à acquérir spécifiquement par rapport à ces risques voilà.

**AM**: Est-ce que par exemple au-delà du DICRIM et du PPR, il existe d'autres documents ou d'autres moyens d'informer les populations de la commune sur les risques auxquelles elles sont exposées ?

**SD**: Alors, je l'avais évoqué lors de l'interview que j'ai réalisé donc on a un projet qui est en cours donc le PCS et le DICRIM ( qui est le document règlementaire qui est associé au PCS). On est aussi en train de remettre à jour le site internet de la ville donc c'est à dire que on va effacer les information qui sont obsolètes. On vient en plus sur cette partie sensibilisation information de mettre en place une notice explicative qui permet en fait aux gens de remplir ce petit formulaire d'informations acquéreur locataire qui contient l'état des risques et pollutions.

C'est un petit document qui est obligatoire lorsque l'on loue un logement ou qu'on achète en fait un bien immobilier. Le propriétaire du logement qu'on loue ou le vendeur du logement qu'on achète doit fournir un petit formulaire rose. IL est assez compliqué à remplir si on n'a pas cette chance de savoir où trouver les sources d'information. Donc là nous on a travaillé sur ça et là j'ai proposé à la ville de l'intégrer au site internet pour une petite notice avec une flèche avec des petites paragraphes qui expliquent en fait ce qu'il faut mettre dans l'IAL. Donc c'est ça il y a aussi le plan familial de mise en sûreté ( qui devrait j'espère sortir prochainement ). C'est un petit document aussi super mais en gros qui permet de préparer à une crise à l'échelle du foyer, à l'échelle d'une famille, des personnes qui vivent dans le même logement. Et ça permet en gros d'administrer les gens au processus de gestion des risques en fait. Ce document moi j'ai fait une première maquette il faut que là j'organise une réunion avec les élus concernés pour leur montrer quoi et puis après ça devrait partir auprès de notre service de communication afin d'être valider et puis après ça sortira également sur le site internet de la commune. On est vraiment sur des dispositifs on peut dire quelque part un peu passifs donc voilà il y a ces documents-là qui sont donc en cours de réalisation et ils vont sortir je pense dans le même moment.

**AM**: Est-ce que ces documents-là vont informer toute la commune à l'intégralité ou bien vous allez ciblés des quartiers les plus exposés?

SD: Alors si normalement donc on faisait bien les choses (oui c'est le vocabulaire employé) les schémas qui sont utilisés visent à retirer quelque part le discours technique et le phénomène pour rendre accessible à tout le monde. Après sur la partie diffusion donc est-ce que par exemple si je réponds à ta question est-ce qu'on va être diffusé par la poste etc... ça c'est en cours de réflexion. On est encore en cours de réflexion parce que effectivement ça fait partie donc du plan de diffusion et il faut savoir effectivement qu'il faut en tout cas que les personnes qui sont vraiment directement exposés, donc je pense qu'il parait pertinent de leur faire parvenir cette information et après on va cibler aussi de manière prioritaire les personnes qui sont par exemple de Tours nord qui ne seront certainement pas exposées au risque d'inondation de manière directe ou indirecte. Donc ça c'est quelque chose qu'on réfléchit aussi comment on va rendre cette information accessible à la population.

**AM**: Est-ce qu'il y a des populations qui viennent auprès de vous solliciter des informations?

**SD**: Oui ça arrive de temps en temps mais la plupart du temps lorsque l'on nous sollicite c'est pour l'accompagnement pour compléter ce formulaire de l'état des risques parce que c'est assez

compliqué à remplir ce formulaire. Donc les gens nous sollicite pour qu'on les aide à remplir ce formulaire. Donc c'est pour ça d'où l'idée qu'on a eu de mettre une notice simplifiée sur le site internet pour que les gens d'une part soient un peu plus autonomes et aussi que la façon dont ça a été construit leur permet d'aller chercher des informations encore plus poussées.

**AM**: Est-ce que l'établissement « seveso » de St-microélectronic qui est à Tours Nord ( qui induit des effets toxiques) communique ?

**SD**: J'ai pas duré ici et j'ai pas cette information. IL faut que je regarde si quelque part il y avait de la communication sur leur activité mais je crois pas. Après effectivement il y a du danger car c'est Seveso seuil bas donc il y a probablement de produits dangereux mais je sais pas si moi en tout cas directement j'ai jamais eu d'information depuis que je suis ici en tout cas. Alors je sais pas pour vous mais après c'est sûr qu'il y a également quand je me renseigne faut que je regarde si on a quelque chose sur eux.

**AM**: Est-ce que à propos de la communication également il y a une touche artistique (graphisme) ou par exemple comme le fait certaines villes en organiser des expositions bien ...?

**SD**: Oui alors ça c'est quelque chose moi j'aimerais bien développer ça mais après comme je suis tout seul je peux pas être sur tous les fronts. Peut-être que à terme ça sera un autre outil développé pour justement renforcer la culture du risque locale mais je pense que moi je pense que c'est un outils par exemple sur le thème d'une exposition. c'est pas mal parce que ça brasse beaucoup de strates différentes de populations que ça soit des jeunes ou des adultes ça c'est intéressant après il faut bien la construire.

## Est-ce que aussi par exemple la manière dont vous souhaitez communiquer aux populations sera de manière neutre, humoristique ou anxiogène ?

**SD**: Neutre, anxiogène, humoristique. Personnellement je n'ai pas cette vision forcément anxiogène. Mais effectivement je conçois que beaucoup de gens avec justement la médiatisation des catastrophes par exemple Lubrizol qui était très bien médiatisée ou même lorsqu'il se passe je ne sais pas moi une inondation majeure dans un pays ou un autre. Ça renforce forcément le sentiment d'anxiété. Nous je pense qu'on est resté sur un regard assez neutre. Moi j'ai essayé de vraiment démocratiser le discours en tout cas c'était juste par rapport au DICRIM. Et sur le site internet c'est vraiment disponibles ces informations de manière non technique mais sans forcément mettre des chiffres à mon sens qui ne sont pas forcément utiles qu'on a pas d'ailleurs.

Mais ça c'est pas le plus important je pense que c'est leur faire peur. Le mieux c'est d'essayer de les faire comprendre qu'il y a des risques mais c'est pas une fatalité parce qu'on a des moyens de se défendre, on a la réglementation, on a des moyens physiques pour limiter directement l'impact. je parle de levées et cetera. On a le temps de voir venir si je reste sur le contexte de l'inondation, au pire on a le temps d'évacuer et de sauver des vies. Donc il faut garder en tête qu'effectivement il y a un risque mais que avec du bon sens on peut limiter l'impact. Moi je suis pas dans une démarche de faire peur à tout le monde je pense que c'est pas la bonne approche pour arriver à capter les gens quoi.

AM : Que pouvez me dire sur les sirènes et repères de crue de la ville ?

**SD**: On a un parc de sirènes très anciennes donc il faut les entretenir. il faut donc faire des réparations voire de même réfléchir à un éventuel complément. Donc là on est en réflexion il faut qu'on entretienne sinon elles ne marcheront pas. Eventuellement le développement de ces outils là ça c'est une piste sur laquelle on réfléchit aussi.

**AM**: Avec la mise en œuvre de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) du 01 janvier 2018, puisque la compétence de la prévention du risque inondation est attribuée à la métropole est-ce que vous vous allez travailler directement avec la métropole ou bien ?

SD: Oui il y a effectivement un transfert de compétences comme tu l'as dit. Donc la métropole actuellement elle est en charge donc, si on reste vraiment sur le volet inondation, de mettre en place le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI). Donc c'est tout un ensemble d'action dans les différents domaines de la gestion des risques, de l'amélioration de la connaissance et encore de mise en place de moyens et d'ouvrages protection et cetera et cetera. Donc on travaille avec eux on est obligé forcément puisque certaines de leurs actions vont avoir un impact pour nous. C'est un de nos partenaires privilégiés. Et nous il ne faut pas oublier une chose c'est que à l'échelle de la commune c'est toujours le maire qui est responsable de la sécurité des administrés. Donc le PCS ça reste pour l'instant une compétence du maire. C'est lui qui l'élabore, c'est lui qui met en place c'est lui qui le fait vivre mais c'est lui qui sera le responsable le jour où il se passe quelque chose c'est le maire qui décide des actions à mettre en place quand il se passe quelque chose. Après il me semble que dans quelques mois il y a un projet de loi qui va être votée à l'Assemblée nationale et ce projet de loi en fait voudrait imposer donc l'obligation de mettre en place un plan intercommunal de sauvegarde donc c'est-à-dire un plan de sauvegarde mais à l'échelle de la métropole enfin pour les communes qui sont

concernées déjà d'un plan communal de sauvegarde. Mais c'est le maire qui pilote toujours les actions dans sa commune. Ce plan en gros viserait essentiellement à mettre en place des moyens en fait qui viendront en renfort aux moyens de la commune pour gérer tel ou tel événement. Je pense que ce serait pas le président de la métropole qui pilote les actions de sauvegarde lorsqu'il se passe quelque chose. C'est toujours 2 acteurs : le maire de la commune ( si l'évènement se limite à l'échelle communale) ou le préfet si jamais l'événement dépasse le cadre d'une commune ou si le maire n'est plus en capacité de le faire c'est le préfet qui prend les choses en main. Ce sont vraiment ces 2 acteurs-là qui sont ceux qu'on appelle nous les directeurs des opérations de secours.

**AM**: Donc si j'ai très bien compris ce transfert de compétence ne remet pas en cause les pouvoirs de police du maire ?

**SD**: A priori non non non à moins que les textes évoluent mais je sais pas après. j'ai pas le détail il faudra suivre ça de près. C'est d'ailleurs même le maire il a toujours son devoir de police puisque c'est lui qui quand même qui organise la mise en place des actions de sauvegarde c'est lui qui alerte c'est lui qui organise et cetera.

**AM**: Est-ce qu'il vous arrive de collaborer avec une commune par exemple limitrophe dont vous êtes exposés aux mêmes risques ?

SD: Bah moi je suis allé voir par exemple Joué-lès-Tours qui ont aussi des problématiques de risques majeurs, qui ont un PCS et qui ont aussi donc une personne ressource qui est très très très très compétente en fait en cette thématique là . Donc je suis allé le voir pour lui demander justement des conseils parce cette personne là elle a vraiment énormément d'expérience c'est très valorisant pour moi donc du coup je suis allé la voir. Et après pour les sirènes par exemple, pour étendre le parc on va collaborer effectivement avec les autres communes limitrophes pour éviter par exemple les doublons ( c'est dire des sirènes qui informent les mêmes personnes. Tu vois ça c'est pas forcément pertinent) . Pour l'instant je me suis rapproché de Joué les Tours après je pense que je vais contacter d'autres communes aussi en dehors de la métropole même pour bénéficier aussi un peu de leur expérience.

**AM**: Est-ce que par exemple au niveau de la communication vous allez impliquer des associations ou biens des population dans l'élaboration des documents d'information?

**SD**: Pour l'instant je peux pas te répondre là-dessus parce qu'il faut qu'on ait quelque chose de plus abouti. je peux pas répondre pour l'instant je suis vraiment concentré sur le PCS et sur

les outils dont je t'ai parlé tout à l'heure. Et après chaque chose a son temps mais je pense que oui ça serait une chose pertinente d'impliquer la population, les comités de quartier.

AM: Est-ce qu'il y a des contraintes ou des limites dans votre processus de communication?

**SD**: Euh non à part le fait qu'il n'y a pas de censure particulière

**AM**: Voilà monsieur Dumont j'ai terminé mon questionnaire, si vous avez quelque chose à rajouter n'hésitez pas. Je remercie encore pour votre disponibilité.

**SD**: J'espère que ça va t'aider. N'hésites pas à me recontacter par mail ou si tu as besoin d'autres informations si je peux y répondre bien entendu. Très bien et bien écoute je te souhaite bonne continuation bon courage et bonne journée.